

PROJET DE LOI

rejeté

le 3 juillet 1989

N° 133  
**S É N A T**

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1988-1989

---

---

**PROJET DE LOI**

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

*modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986  
relative à la liberté de communication.*

*Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté avec  
modifications par l'Assemblée nationale, en nouvelle lecture.*

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 3 juillet 1989.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture : 701, 738, et T.A. 126.

Commission mixte paritaire : 845.

Nouvelle lecture : 823, 851 et T.A. 161.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 409, 410 et T.A. 113 (1988-1989).

Commission mixte paritaire : 445 (1988-1989).

Nouvelle lecture : 451 et 452 (1988-1989).